

## Se renseigner sur la réforme du 100% Santé

La réforme dite du 100% Santé doit permettre aux Français ayant une complémentaire santé **d'accéder à un panier de soins et d'équipements sans reste à charge dans les domaines de l'optique, du dentaire et de l'audioprothèse**, grâce à un plafonnement des tarifs des soins concernés et **une prise en charge par la complémentaire santé à hauteur de ces plafonds** (pour les contrats dits responsables).

### Optique



- Choix dans un panier 100% Santé parmi plus de 30 montures d'une valeur de 30 €.
- Toutes les corrections sont concernées et les verres pourront comporter des traitements anti-rayures, anti-UV, anti-reflet.

La prise en charge sur ces équipements sera intégrale à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

### Dentaire



- Remboursement intégral d'une partie des actes prothétiques réalisés aujourd'hui (notamment pour les prothèses sur les dents visibles).
- L'inclusion dans le panier 100% Santé ou maîtrisé dépendra des caractéristiques de la prothèse (métallique vs céramique) et de la localisation de la dent.

Prise en charge intégrale à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 pour certains actes puis du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

## Audiologie



- Prise en charge intégrale d'équipements de qualité.
- Incluant un suivi des patients : la prestation de réglage et d'adaptation pour les quatre années ultérieures est incluse lors de la fourniture d'une aide auditive.

Prise en charge intégrale à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

**Les organismes complémentaires santé sont partenaires de cette réforme dont ils en financeront la majorité.**

*Pour aller plus loin, vous pouvez consulter les sites suivants :*

- [Sites des fédérations adhérentes](#)
- <https://www.securite-sociale.fr/home/dossiers/galerie-dossiers/tous-les-dossiers/100-sante-des-soins-pour-tous-1.html>
- <https://www.gouvernement.fr/argumentaire/100-sante-remboursement-integral-dans-les-domaines-de-l-optique-de-l-audiologie-et-du>
- <https://solidarites-sante.gouv.fr/systeme-de-sante-et-medico-social/100pourcent-sante/>